



Bruxelles, 21 juin 2019

CCT 2019 - 2020: cahier de revendications commun CP 140.01

Le front commun syndical avance le relèvement des salaires bruts et des indemnités nettes de 1,1% à partir du 1^{er} janvier 2019 comme revendication prioritaire.

L'indexation automatique des allocations du fonds social versées aux travailleurs doit être prévue. La prime syndicale doit être liée automatiquement à l'indexation fiscale annuelle (exonération maximale).

Dès qu'un accord sur les indemnités de déplacement domicile - lieu de travail intervient au sein du CNT, nous voulons qu'il soit appliqué automatiquement, y compris pour les déplacements par moyens propres et également pour les cinq premiers kilomètres. Nous demandons la généralisation de l'indemnité vélo, conformément aux possibilités prévues dans l'AIP et une augmentation de cette indemnité vélo, là où celle-ci est déjà prévue.

Le front commun demande la prolongation du régime RCC ainsi que du régime des emplois de fin de carrière et nous voulons aboutir à une utilisation maximale des régimes de congé actuels (crédit temps).

Nous plaidons aussi pour l'assimilation ou l'harmonisation de certaines règles du jeu tous sous-secteurs (services réguliers, réguliers spécialisés et occasionnels) confondus (dont la prime de fin d'année, le paiement des dimanches et jours fériés, le maintien de l'ancienneté ...).

Le vieillissement au sein de notre secteur nous oblige à entreprendre des actions dans le cadre du travail faisable, de l'égalité des genres, du recrutement de jeunes. Nous devons examiner quelles mesures peuvent être envisagées pour que le métier devienne plus attractif et soit

favorable à l'égalité de la femme. Les régimes de travail devront en outre être adaptés en étant attentif à l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée.

Nous voulons intensifier notre action dans le cadre du dumping social. Nous songeons à la rédaction d'un code de conduite pour les tour-opérateurs, les donneurs d'ordre et les sous-traitants. Une allocation de fonctionnement spécifique du fonds social à l'intention des partenaires sociaux est nécessaire.

La concertation sociale au sein du secteur doit être promue. Le front commun continue à favoriser le rabaissement du seuil en vue de la création d'une délégation syndicale dans les petites entreprises, du choix libre de la désignation des délégués syndicaux et d'une augmentation du nombre de jours de congé syndical.

Une concertation s'impose de toute urgence quant à l'impact du décret 'accessibilité de base' (Flandre) pour le personnel du secteur.

De la part de Jan Sannen, Steven Steyaert, Aurelie Carette et Jan Coolbrandt